

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Projet de parc éolien de la Haie du Moulin (Haute-Marne, 52)

Communes de Cirey-lès-Mareilles et Mareilles



Maître d'Ouvrage : SAS Eoliennes de la Haie du Moulin



Dossier réalisé par



SAS Eoliennes de la Haie du Moulin
12 rue Martin Luther King
14280 Saint-Contest

ABIES, SARL au capital de 172 800 euros
RCS : 448 691 147 Toulouse - Code NAF : 7112B
7, avenue du Général Sarrail
31290 Villefranche-de-Lauragais - France
Tél. : 05 61 81 69 00. Fax : 05 61 81 68 96. E-mail : info@abiesbe.com



Préfecture de la Haute-Marne
Monsieur le Préfet,
89 rue Victoire de la Marne
52011 Chaumont

Amiens, le 20 janvier 2023,

Objet : Demande d'autorisation environnementale - Parc éolien « Eoliennes de la Haie du Moulin », sur les communes de Mareilles et Cirey-lès-Mareilles (52 700) – Eoliennes E1, E2, E3, E4, E5 et E6 et deux postes de livraison.

Référents du dossier : M Benjamin DEHERRE, benjamin.deherre@jpee.fr – 07 78 38 50 21

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Roy MAHFOUZ, agissant en qualité de Président de la société Eoliennes de la Haie du Moulin, dont le siège social se situe 12 rue Martin Luther King à SAINT-CONTEST (14 280), ai l'honneur de solliciter l'autorisation environnementale pour les éoliennes E1, E2, E3, E4, E5 et E6 d'une puissance unitaire maximale de 3.6 MW et pour les 2 postes de livraison du parc éolien de la Haie du Moulin, dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale sur les communes de Mareilles et Cirey-lès-Mareilles, dont l'implantation est soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (rubrique n°2980).

A cet effet, vous trouverez ci-joint les différents renseignements demandés conformément à la législation en vigueur.

Dans l'attente d'une suite favorable que vous voudrez bien donner à cette demande d'autorisation environnementale, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma plus haute considération.

Roy MAHFOUZ
Président de la société Eoliennes de la Haie du Moulin



Préfecture de la Haute-Marne
Monsieur le Préfet,
89 rue Victoire de la Marne
52011 Chaumont

Amiens, le 20 janvier 2023,

Objet : Lettre d'engagement de paiement

La société Eoliennes de la Haie du Moulin, représentée par son Président Roy MAHFOUZ s'engage à payer :

- A deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département (ou les départements intéressés) :
 - ✓ Le montant des frais relatifs à la publication dans la presse locale, selon les dispositions de l'article R. 123-11 du Code de l'Environnement, d'un avis annonçant l'enquête publique ;
- Les frais afférents au déroulement de l'enquête publique, ainsi que les frais entraînés par la mise à disposition du commissaire enquêteur et des moyens matériels nécessaires à l'organisation et au déroulement de la procédure d'enquête.
- Et si la demande fait l'objet d'une décision favorable :
 - ✓ Le montant des frais relatifs à la publication de l'avis concernant l'arrêté d'autorisation

Roy MAHFOUZ
Président de la société Eoliennes de la Haie du Moulin

SOMMAIRE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PIÈCE 1: DESCRIPTION DU PROJET

PIÈCE 2 : NOTE DE PRÉSENTATION NON-TECHNIQUE

PIÈCE 3 : DOSSIER ADMINISTRATIF

Pièce 3A : Justificatifs de maîtrise foncière et avis de remise en état du site

Pièce 3B : Capacités techniques et financières

Pièce 3C : Garanties financières

PIÈCE 4 : DOSSIER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Pièce 4A : Résumé non-technique de l'Étude d'Impact sur l'Environnement

Pièce 4B : Étude d'Impact sur l'Environnement

Pièce 4C : Rapport d'expertises naturalistes annexé à l'Étude d'Impact

Pièce 4D : Rapport d'expertises acoustiques annexé à l'Étude d'Impact

Pièce 4E : Rapport d'expertise paysagère annexé à l'Étude d'Impact

Pièce 4F : Carnet de photomontages annexé à l'Étude d'Impact

PIÈCE 5 : ÉTUDE DE DANGERS

Pièce 5A : Résumé non-technique de l'Étude de dangers

Pièce 5B : Étude de dangers

PIÈCE 6 : PLANS

Pièce 6A : Plan de situation

Pièce 6B : Plans d'ensemble

Dossier réalisé par



